

+24% d'absentéisme scolaire en 2 ans !

Bruxelles et le Hainaut arrivent largement en tête, suivis de Liège

DOSSIERS TRANSMIS AU PARQUET	
2011-2012	67
2012-2013	209
2013-2014	120

Les élèves sanctionnés pour excès d'absences injustifiées augmentent dans des proportions inquiétantes, avec de fortes disparités provinciales. La ministre Joëlle Milquet va serrer la vis...

C'était passé un peu inaperçu, dans le brouhaha de la rentrée. Et pour cause : si le décret a bien été voté le 17 juillet, son arrêté d'exécution doit encore être validé dans le courant de ce mois de septembre par le gouvernement de la Communauté française. Une petite révolution pourra alors arriver dans nos écoles : le nombre de demi-jours d'absence injustifiée autorisée (donc sans certificat, décès d'un proche, etc.) passera de 20 à 9, quel que soit le niveau. Et dès cette année scolaire-ci.

Le but ? Envoyer un message ferme aux élèves. Car le problème des absences injustifiées s'aggrave. Dans un document dont Sudpresse a obtenu copie, l'administration a calculé l'évolution du phénomène, sur les trois dernières années disponibles. Mais elle a aussi – et surtout – réparti ces données par niveau d'ensei-

gnement et par province. Puis elle a calculé le taux d'absentéisme de chacun (soit le nombre d'élèves absents par rapport à celui des jeunes en âge de scolarité obligatoire).

GROSSES INÉGALITÉS % EN DEUX ANS

Premier constat de l'étude : le phénomène s'aggrave. Nettement, même. On est passé de 11.761 dépassements du quota autorisé d'absences non-justifiées en 2011-2012 à 14.589 en 2013-2014, soit une hausse de 24 % en deux ans ! Mais toutes les provinces sont loin d'être égales face au problème. Les hausses les plus nettes sont déplo-

120 DOSSIERS ONT ÉTÉ TRANSMIS AU PARQUET PAR DES ÉCOLES EN 2013-2014

rées dans le Brabant wallon (54 %) et le Namurois (48 %). C'est néanmoins aussi là que les absents sont les moins nombreux, ce qui fausse un peu le bilan.

Par contre, Bruxelles, le Hainaut

puis Liège affichent des évolutions très inquiétantes. Prenons-les séparément et disséquons les chiffres de cette étude décidément très riche.

La palme revient à Bruxelles. La capitale fédérale arrive sur la deuxième marche du podium des absences excessives, avec 4.209 cas recensés, et une hausse de 33 % sur deux ans. Mais si on calcule le nombre d'absents par rapport à celui des élèves en âge de scolarité obligatoire, on arrive à un taux d'absentéisme de 3 % de la population scolaire ! Soit le record !

Le Hainaut suit Bruxelles de près. C'est là qu'on a enregistré le plus d'élèves absents (5.340), avec une hausse en deux ans de 12 %. Mais par rapport à l'ensemble des 6-18 ans, elle arrive deuxième, avec un taux d'absentéisme de 2,8 %.

La province de Liège occupe pour sa part la troisième marche, avec 3.109 dépassements de quotas, en hausse de 26 % sur les deux dernières années. Mais par rapport au nombre des élèves tenus de fréquenter une école, on atteint un taux d'absentéisme de 2,2 %.

Les autres provinces sont en deçà : 1,6 % pour Namur, 1,1 % pour le Luxembourg et 0,6 % pour le Brabant wallon, ce qui donne une moyenne générale de 2,3 % pour

l'ensemble de la Communauté française.

La répartition par type d'enseignement révèle également des surprises. Le record de l'absentéisme illégal revient au secondaire spécialisé liégeois, avec 12 % de ses élèves concernés ! Les 8 % du Hainaut aident ce type d'enseignement à atteindre un déplorable taux général de 7,3 %. Le fondamental spécialisé s'en sort à peine mieux, avec un taux global de 5,4 % qui atteint son pic en Hainaut (7,4 %).

On constate aussi que les élèves du fondamental (2,8 %) transgressent bien davantage les règles que ceux du secondaire (1,4 %). Tout cela a des répercussions sur le passage de classe. Mais dans les cas les plus extrêmes, la Justice est saisie. Il y a ainsi eu 120 dossiers transmis au parquet en 2013-2014, contre 209 un an auparavant, et 67 l'année précédente... ■

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

CHRISTIAN CARPENTIER

RÉACTION

« On va aider les écoles à y faire face »

Le passage de 20 à 9 demi-jours d'absences injustifiées autorisées aura un effet pervers : faire exploser les statistiques des élèves dépassant ce quota. Contacté par nos soins, le cabinet de Joëlle Milquet s'en dit bien conscient. « L'augmentation du taux d'absentéisme rend d'autant plus nécessaire une politique plus proactive en la matière », indique-t-il. L'idée est d'accompagner la décision d'une série de mesures concrètes, qui aideront les écoles à mieux combattre le fléau. Elles seront connues sous peu.

« La ministre a déjà rencontré les coordinateurs de médiateurs scolaires, ainsi que l'administration et un dispositif se mettra en place d'ici peu, pour appliquer la mesure avec efficacité et en concertation avec les acteurs », confirme son porte-parole. Mais le message est ferme : « On ne peut pas donner aux élèves un signal de banalisation de l'absentéisme non justifié, alors que celui-ci n'est absolument pas toléré dans la vie professionnelle ! » ■

CH. C.

L'ABSENTÉISME EN 2013-2014

Province	Fondamental		Secondaire		Total
	ordinaire	spécialisé	ordinaire	spécialisé	
Brabant wallon	179	9	147	15	350
Bruxelles	2.827	217	1.070	95	4.209
Hainaut	3.262	429	1.192	457	5.340
Liège	1.672	196	981	260	3.109
Luxembourg	240	36	166	50	492
Namur	545	41	457	46	1.089
Total	8.725	928	4.013	923	14.589

ÉVOLUTION DE L'ABSENTÉISME SCOLAIRE

Province	2011-2012	2012-2013	2013-2014	En 2 ans
Brabant wallon	226*	306	350	+54%
Bruxelles	3.165	3.444	4.209	+33%
Hainaut	4.771	5.359	5.340	+12%
Liège	2.470	2.754	3.109	+22%
Luxembourg	391	448	492	+25%
Namur	738	909	1.089	+48%
TOTAL	11.761	13.220	14.589	+24%

D.R.

* 226 élèves ont dépassé le quota autorisé d'absences non justifiées cette année-là.